



Communiqué des fédérations des Finances Solidaires -CGT-FO-CFDT-UNSA/CFTC

A l'issue du groupe de travail ministériel amiante
du 14 septembre 2018

Les fédérations syndicales ont exposé ensemble leurs exigences sur le dossier de l'amiante :

- Un engagement de désamiantage massif (sites domaniaux, locatifs, cités administratives, immeubles « Pailleron »..) ;
- un budget à la hauteur des enjeux tant au niveau ministériel que directionnel, pour l'inscription de l'amiante comme une priorité absolue dans la politique immobilière de l'État ;
- l'engagement à ce que la signalétique soit réalisée dans les 49% de bâtiments où elle est encore absente avant fin 2018 ;
- un système d'alerte directionnel et ministériel qui permette de donner immédiatement aux directions et CHSCT les instructions pour réagir efficacement aux incidents qui se multiplient : défauts sur les chantiers de désamiantage ; diagnostics manifestement incomplets ou mensongers ; expositions accidentelles d'agents Finances en raison de la co-activité lors de chantiers sur des matériaux amiantés ; état des systèmes de désenfumage, etc.
- la traçabilité automatique pour les agents exposés (attestations de présence et attestations d'exposition) et l'ouverture de leurs droits au suivi médical ;
- un système de réparation équitable : classement du Tripode en site amianté, reconnaissance automatique des maladies liées à l'amiante.

Face à ces questions précises, l'administration en est restée au texte très général qui nous avait été adressé et qui se contente de lister des axes de réflexion, sans moyens.

La Secrétaire générale de Bercy a feint de comprendre notre déception et a renvoyé à des rencontres ultérieures qui préciseraient le contenu réel de ces axes notamment concernant une enveloppe budgétaire.

La réunion s'est close sans qu'aucune avancée concrète sur ce dossier n'ait été actée, sur aucun des sujets abordés.

Pour nos fédérations, la prochaine étape sera :

- l'interpellation des ministres lors de la présentation du budget 2019 afin de savoir si l'amiante est bien une priorité ministérielle ;
- ainsi que la mobilisation des personnels, partout, pour qu'aucune contamination ne se produise plus et que l'amiante soit banni de nos bâtiments.